



conseil d'administration
dix-neuvième session
Rome, 12-14 septembre 1983*
point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (EB 83/19/R.32/Rev.1)
3. Questions financières
 - a) Contributions des Membres (EB 83/19/R.33 et EB 83/19/INF.2)
 - b) Placement des avoirs liquides du Fonds (EB 83/19/R.34)
 - c) Besoins en matière de tirage pour les mois restants de 1983 (EB 83/19/R.53)
4. Rapport intérimaire sur les consultations sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA
5. Projets soumis à l'examen du Conseil d'administration
 - a) Amérique latine
Sainte-Lucie: Projet de développement agricole dans les petites exploitations (EB 83/19/R.36+Add.1+Annexe)
 - b) Asie
 - i) Tonga: Projet de crédit agricole (EB 83/19/R.37+Add.1+Annexe)
 - ii) Laos: Projet relatif à la production agricole (EB 83/19/R.38)
 - iii) Bangladesh: Projet d'irrigation et de développement rural du Pabna - demande présentée par l'Emprunteur en vue de la réduction de la portée du projet et de l'ouverture d'un compte spécial (EB 83/19/R.39)
 - c) Afrique
 - i) Ethiopie: Projet relatif au crédit agricole (EB 83/19/R.40+Add.1+Annexe)
 - ii) Kenya: Projet national de vulgarisation (EB 83/19/R.41)
 - iii) Mali: Deuxième projet de développement rural de la zone Sud du Mali (EB 83/19/R.42+Corr.1)
 - iv) Madagascar: Deuxième projet d'élevage villageois et de développement rural - proposition d'ouverture d'un compte spécial (EB 83/19/R.43)

* Note: La session pourra se prolonger jusqu'au 15 septembre 1983 si besoin est.

d) Proche-Orient et Afrique du Nord

Soudan: Projet de revalorisation agricole dans la province du Nord (EB 83/19/R.44+Add.1+Annexe)

6. Don d'assistance technique proposé: Développement de la capacité institutionnelle en matière de préparation de projets en Amérique centrale et au Panama (EB 83/19/R.45)
 7. Activités prévues au titre des projets (EB 83/19/R.46+Add.1)
 8. Programme de travail et budget pour 1984 (EB 83/19/R.47)
 9. Principes et critères du FIDA en matière de prêts (EB 83/19/R.48)
 10. Politique du FIDA en matière de taux de rétrocession des prêts (EB 83/19/R.49)
 11. Examen des projets de développement rural intégré financés par le FIDA (EB 83/19/R.50)
 12. Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session du Conseil des gouverneurs (EB 83/19/R.51)
 13. Sessions futures du Conseil d'administration
 14. Questions diverses
- a) Octroi de l'allocation pour frais d'étude au personnel non expatrié recruté sur le plan international (EB 83/19/R.52)

ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

La dix-neuvième session du Conseil d'administration s'ouvrira le lundi 12 septembre 1983, à 10 heures, dans la salle 201 de l'immeuble du FIDA à Rome, EUR, Via del Serafico 107.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire figure dans le présent document (EB 83/19/R.32/Rev.1).

3. Questions financières

a) Contributions des Membres

Le document EB 83/19/R.33, qui sera distribué lors de la session pour l'information du Conseil, expose la situation en ce qui concerne les contributions des Membres au 22 juillet 1983. Un document décrivant l'état des contributions à la première reconstitution des ressources est distribué à la session à titre d'information (EB 83/19/INF.2).

b) Placement des avoirs liquides du Fonds

L'état général des avoirs liquides du Fonds au 30 juin 1983 est présenté pour information dans le document EB 83/19/R.34.

c) Besoins en matière de tirage pour les mois restants de 1983

A sa dix-septième session (décembre 1982), le Conseil d'administration a examiné les besoins du Fonds en matière de tirage pour 1983 (voir document EB 82/17/R.59 du 9 décembre 1982). Il était estimé dans ce document que les besoins totaux pour l'année civile 1983 se monteraient à 190 millions de dollars E.-U. Toutefois, conformément à la pratique antérieure, il était recommandé dans le document de procéder à un tirage initial de 150 millions de dollars E.-U. pour la période de neuf mois prenant fin en septembre 1983, et d'effectuer un nouvel examen en septembre. Le Conseil d'administration a approuvé ces recommandations. Sur la base des estimations du Fonds les plus récentes, il est proposé de solliciter l'autorisation de procéder à un nouveau tirage de 40 millions de dollars E.-U. pour les mois restants de 1983 (document EB 83/19/R.53).

4. Rapport intérimaire sur les consultations sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA

Le Président fera un rapport verbal sur ce sujet.

5. Projets soumis à l'examen du Conseil d'administration

a) Amérique latine

Sainte-Lucie: Projet de développement agricole dans les petites exploitations

L'objectif principal de ce projet dû à l'initiative du FIDA est d'améliorer la qualité de la vie de la population rurale de Sainte-Lucie où de nombreuses familles assurent tout juste leur subsistance et manquent des premières nécessités - eau potable, équipement sanitaire et services de santé - et où le problème posé par la malnutrition est aggravé par des infestations parasitaires endémiques. En dépit d'une répartition inéquitable des terres qui confine 82 % de tous les agriculteurs sur seulement 14 % de la superficie arable de Sainte-Lucie, les petits exploitants - dont beaucoup cultivent moins de 2 ha avec des intrants médiocres et des facilités de crédit et de commercialisation limitées - produisent pourtant 56 % au moins des cultures d'exportation et la quasi-totalité de la production vivrière destinée à la consommation intérieure. Le projet profiterait directement à quelque 1 200 familles de petits exploitants sur un total estimé à 7 000: il s'agirait de les aider à accroître la production vivrière; d'ouvrir une ligne de crédit permettant d'accorder des prêts à court et à moyen terme aux producteurs vivriers; d'implanter des centres de commercialisation et des installations frigorifiques pour améliorer le réseau de distribution des produits; de fournir des intrants agricoles; de renforcer l'unité d'information du service de vulgarisation du Ministère de l'agriculture afin d'assurer que l'information diffusée dans le cadre du projet atteigne bien les agriculteurs pauvres et d'étouffer les services de développement communautaire en vue de la distribution d'eau garantie potable et de l'amélioration de l'équipement sanitaire. La mise en place d'un laboratoire de sémiologie vétérinaire qui lutterait contre les maladies animales transmissibles à l'homme contribuerait très utilement à l'amélioration de la santé et de la nutrition de la population. Le surcroît de production résultant de l'amélioration des façons culturales ainsi que d'une légère extension des superficies cultivées se monterait à quelque 2 000 tonnes par an, constituées pour 88 % par du gingembre (675 tonnes), des ignames (603 tonnes) et des bananes plantains (490 tonnes). Les cultures de plantes à forte valeur nutritive comme la tomate et l'arachide seraient développées de même que l'élevage et l'aviculture. Le coût total du projet, estimé à 4,1 millions de dollars E.-U., serait financé par le FIDA (2,1 millions de dollars E.-U.), la CDB (1,0 million de dollars E.-U.) et l'Emprunteur (1,0 million de dollars E.-U.). Il est proposé d'accorder un prêt à des conditions intermédiaires (documents EB 83/19/R.36 et Add.1 et Annexe).

b) Asie

i) Tonga: Projet de crédit agricole

Ce projet, d'une durée de trois ans et de portée nationale, viendrait en aide aux petits agriculteurs et aux artisans pêcheurs en leur fournissant, par l'intermédiaire de la Tonga Development Bank (TDB), une partie des ressources dont ils ont besoin pour se moderniser; il contribuerait aussi à renforcer la TDB dans son action de développement. En fournissant des crédits pour la production de noix de coco et de tubercules, la culture de la banane, l'élevage - surtout caprin et avicole - et la pêche artisanale, il permettrait a) d'améliorer l'approvisionnement alimentaire des Tonga, où le tiers de la nourriture est actuellement importé, et b) d'accroître les exportations de noix de coco et de bananes, relevant ainsi le revenu monétaire des familles rurales. Une attention particulière serait accordée au groupe d'îles extérieures de Ha'apai où le revenu des 11 000 habitants, calculé en PIB par personne, est de 300 dollars E.-U., contre une moyenne nationale de 460 dollars. Quelque 7 000 familles d'agriculteurs et de pêcheurs rempliraient les conditions voulues pour recevoir une assistance dans le cadre de l'ensemble du projet proposé, mais on estime que le prêt du FIDA donnerait lieu à quelque 1 900 prêts subsidiaires. Lorsque tous ces prêts seront arrivés à échéance, on estime qu'ils se traduiront par un surcroît de production vivrière de 10 550 tonnes ayant une valeur annuelle brute d'environ 3,1 millions de dollars E.-U. Le coût total du projet, estimé à 7,0 millions de dollars E.-U., serait financé par le FIDA (1,0 million de dollars E.-U.); la BASD (0,25 million de dollars E.-U.) et le Gouvernement du Royaume des Tonga (5,75 millions de dollars E.-U.). Il est proposé d'accorder le prêt à des conditions particulièrement favorables (documents EB 83/19/R.37 et Add.1 et Annexe).

ii) Laos : Projet de production agricole

Ce projet à gestation courte et à rentabilité élevée est conçu pour avoir un impact relativement rapide sur la production. Mis en oeuvre essentiellement dans la province de Vientiane, dans l'un des pays les plus pauvres du monde (revenu par habitant en 1980: 145 dollars E.-U.), il tendrait à accroître la production vivrière et animale grâce à la fourniture d'équipement et de matériels d'irrigation, d'intrants agricoles, de services améliorés d'entretien des routes de desserte, de services de soutien agricole et de produits fourragers; il mettrait également en place un système d'inventaire appliqué aux pièces de rechange les plus demandées et aux intrants essentiels, assurerait la formation de fonctionnaires en matière de budgétisation et de comptabilité, d'achats et de gestion des projets, et renforcerait la capacité d'exécution du gouvernement. A son achèvement, on escompte qu'il permettrait

de réaliser un surcroît annuel de production de 48 000 tonnes de riz, maïs, manioc et sucre d'une valeur estimée à 55 millions de dollars E.-U., avec une économie nette de devises s'élevant à 87 millions de dollars E.-U. Le projet assurerait aussi la production d'aliments concentrés destinés à l'élevage de 10 000 porcelets et de 500 000 poulets par an. Il profiterait directement à 60 000 ménages agricoles et créerait 1,4 million de jours-hommes d'emploi pendant les saisons de culture et 550 000 jours-hommes d'emploi au titre de la production animale. Le coût total du projet, estimé à 24,77 millions de dollars E.-U., serait financé par le FIDA (7,38 millions de dollars E.-U., y compris un don de 0,39 million de dollars); l'IDA (6,21 millions de dollars E.-U.); le Fonds de l'OPEP (3,11 millions de dollars E.-U.); le PNUD (don de 0,86 million de dollars E.-U.); et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao (7,21 millions de dollars E.-U.). Il est proposé d'accorder le prêt à des conditions particulièrement favorables (document EB 83/19/R.38).

- iii) Bangladesh: Projet d'irrigation et de développement rural du Pabna. - (Demande présentée par l'Emprunteur en vue de la réduction de la portée du projet et de l'ouverture d'un compte spécial).

Le Projet d'irrigation et de développement rural du Pabna (Bangladesh) a été approuvé par le Conseil d'administration le 11 décembre 1978. De sérieux problèmes techniques et d'importantes hausses des coûts ont entraîné une majoration substantielle du devis du projet, à laquelle le gouvernement n'a pu faire face en raison de graves difficultés financières intérieures. En conséquence, le gouvernement a demandé que la portée du projet soit réduite et qu'un compte spécial soit ouvert ainsi qu'il est proposé dans le document EB 83/19/R.39.

c) Afrique

- i) Ethiopie: Projet de crédit agricole

Ce projet quadriennal, dû à l'initiative du FIDA, porterait essentiellement sur les principales zones productrices de cultures vivrières des hauts plateaux éthiopiens et celles où l'on peut escompter une demande de crédit. Ses principaux objectifs seraient d'encourager le développement, par le biais de crédits consentis aux coopératives et aux exploitants pour la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles; de renforcer la Banque de développement agricole et industriel (AIDB), qui est le principal organisme de crédit, en sorte qu'elle puisse développer ses prêts agricoles et améliorer la capacité de gestion des coopératives qui fourniraient ainsi de meilleurs services aux petits exploitants. Il financerait l'achat de minoteries et

d'huileries, la construction d'espaces de stockage (avec des contributions en auto-assistance de main-d'oeuvre et de matériaux par les membres des coopératives), orienterait les prêts vers les exploitants pour l'achat de boeufs de trait et l'assurance de ces animaux (si les conclusions de l'étude actuellement en cours sur l'assurance sont positives); octroierait des crédits pour l'achat de génisses laitières de croisement, et d'autres prêts divers par l'intermédiaire de l'institution de crédit. Le renforcement institutionnel comporterait la formation de personnel pour l'AIDB, les coopératives et les associations paysannes, une assistance technique pour moderniser les systèmes de comptabilité et de gestion de l'AIDB, l'amélioration de la mobilité du personnel de l'organisme de crédit, et l'assistance à la préparation d'un projet complémentaire. Le groupe cible comprendrait les exploitants paysans qui sont membres des associations paysannes et des coopératives. Une famille moyenne d'agriculteurs de cinq personnes cultive 1,2 ha de terre en parcelles non contiguës et élève quelques têtes de bétail; elle a un revenu net par habitant compris entre 20 et 40 dollars E.-U. (calculé à partir du PNB, le revenu national par habitant était estimé en 1980 à 140 dollars E.-U.). Considérant que 300 coopératives de services reçoivent des prêts, le projet bénéficierait à 375 000 membres. Le revenu par habitant dans la zone du projet serait inférieur à 120 dollars E.-U. Le coût total du projet, estimé à 16,2 millions de dollars E.-U., serait financé par le FIDA (11,0 millions de dollars E.-U.); le Gouvernement éthiopien (2,8 millions de dollars E.-U.) et les emprunteurs finals (2,4 millions de dollars E.-U.). En mars 1983, le FIDA a fait un don de 195 000 dollars E.-U. à l'institution de crédit pour aider à la préparation de critères de préévaluation des prêts, d'un programme de formation de personnel et d'une étude de faisabilité sur l'assurance-élevage. Il est proposé d'accorder le prêt à des conditions particulièrement favorables (documents EB 83/19/R.40 et Add.1 et Annexe).

ii) Kenya: Projet national de vulgarisation

Le projet proposé consisterait à mettre sur pied systématiquement, au cours des prochaines années, la capacité de vulgarisation et de recherche agricoles indispensable à l'augmentation de la production vivrière et au relèvement du revenu des petits exploitants kényens. Environ 1,7 million de familles d'agriculteurs, dont 75 % ont des exploitations d'une superficie inférieure à 2,0 ha, bénéficieraient du système de vulgarisation amélioré qui se concentrerait au début sur l'amélioration des pratiques agricoles saisonnières critiques de manière à apporter rapidement des avantages aux agriculteurs. L'accent serait mis sur une interaction étroite entre la vulgarisation, la recherche et l'économie domestique. Le système de

formation et de visites, basé sur le principe de visites régulières au cours desquelles les vulgarisateurs communiqueraient aux exploitants des connaissances techniques simples et bien adaptées, tirées de recherches contrôlées et d'essais effectués sur les exploitations pour tester la réceptivité des exploitants, serait le principal élément permettant de resserrer les liens entre la vulgarisation et la recherche et d'adapter utilement les résultats de la recherche aux diverses zones agro-écologiques du Kenya. Une attention particulière serait accordée aux besoins propres aux femmes agricultrices, qui dirigent 35 % de toutes les petites exploitations. Trente des 41 districts du Kenya seraient inclus dans la zone du projet, les activités initiales intéressant neuf de ces districts et la mise en oeuvre s'étendant progressivement aux 21 autres districts pendant les quatre années du projet. Cet objectif de planification serait revu soigneusement chaque année. Le projet porterait essentiellement sur les principales cultures des petites exploitations: le maïs (1 110 000 ha), les haricots (1 100 000 ha), le coton (130 000 ha), le café (118 000 ha), la canne à sucre (32 000 ha) et les pommes de terre (49 000 ha). Le coût par hectare de terre cultivée, net d'impôt et de provision pour hausse des prix, est évalué à 6,85 dollars E.-U., soit environ 10 dollars par famille d'agriculteur. Le coût total du projet, estimé à 23,5 millions de dollars E.-U., serait financé conjointement par l'IDA (15,0 millions de dollars E.-U.), le FIDA (6,0 millions de dollars E.-U.) et le Gouvernement de la République du Kenya (2,5 millions de dollars E.-U.). Il est proposé d'accorder le prêt à des conditions particulièrement favorables (documents EB 83/19/R.41 et Add.1 et Annexe).

iii) Mali: Deuxième projet de développement rural de la zone Sud du Mali

Conformément à la politique du gouvernement visant à augmenter la production et les revenus agricoles afin d'améliorer le niveau de vie de la population rurale, le projet proposé cherche à atteindre les objectifs suivants: i) accroître la production de maïs, sorgho, mil, coton, niébé, riz et bétail; ii) améliorer la rentabilité de la production cotonnière pour les exploitants et ajuster la politique officielle de taxes et de subventions dans le secteur cotonnier; iii) favoriser les associations indépendantes de cultivateurs grâce à des stimulants économiques et à une action de formation; iv) jeter les bases d'une amélioration future de la production agricole grâce à la recherche appliquée; et v) améliorer les conditions de vie dans la zone du projet par l'adduction d'eau dans les villages et la fourniture de services sanitaires de base dont le fonctionnement et l'entretien seraient laissés aux soins des organisations villageoises. Les éléments productifs du projet profiteraient directement à quelque 86 000 familles, mais d'autres éléments tels que l'approvisionnement en eau, les soins de santé

primaires, les routes de desserte, etc., bénéficieraient également à une population plus importante atteignant environ 1 million de personnes. L'utilisation de techniques améliorées et l'extension de la zone cultivée fourniraient un surcroît annuel net de revenu de 25 dollars E.-U. par personne pour une famille de neuf personnes exploitant une superficie initiale de 4 ha, pour atteindre 85 dollars si celle-ci était portée à 7 ha. La valeur du surcroît annuel de production en régime de croisière est estimée à 26 millions de dollars E.-U., dont 39 % seraient fournis par le coton, 36 % par le maïs et 25 % par le mil et le sorgho. Le coût total du projet, estimé à 84 millions de dollars E.-U., serait financé par l'IDA (25,9 millions de dollars E.-U.); le FIDA (13,0 millions de dollars E.-U.); la CCCE (11,3 millions de dollars E.-U.), et le Gouvernement de la République du Mali (23,2 millions de dollars E.-U.); des dons seraient également accordés par le FAC (4,2 millions de dollars E.-U.), la France (2,3 millions de dollars E.-U.), et les Pays-Bas (4,1 millions de dollars E.-U.). Il est proposé d'accorder le prêt à des conditions particulièrement favorables (documents EB 83/19/R.42 et Corr.1).

iv) Madagascar: Deuxième projet d'élevage villageois et de développement rural - (Proposition d'ouverture d'un compte spécial)

Le deuxième Projet d'élevage villageois et de développement rural a été approuvé par le Conseil d'administration le 30 mars 1982. Ce projet vise à accroître la production de viande au profit de quelque 110 000 familles et à améliorer par diverses mesures la productivité du secteur de l'élevage. La proposition tendant à modifier cet Accord de prêt par l'ouverture d'un compte spécial (document EB 83/19/R.43) fait suite à une demande de l'organe d'exécution, demande motivée par des difficultés budgétaires et des problèmes de trésorerie.

d) Proche-Orient et Afrique du Nord

Soudan: Projet de revalorisation agricole dans la province du Nord

Ce projet, d'une durée de six ans et dû à l'initiative du FIDA, aurait pour effet d'augmenter la productivité et les revenus des petits agriculteurs dans une zone de 50 400 ha en bordure du Nil dans la province du Nord. Ces objectifs, qui iraient de pair avec le remplacement des importations par des productions intérieures, seraient réalisés au moyen d'investissements dans la remise en état des systèmes de pompage servant à l'irrigation, de l'octroi de crédit pour permettre l'équipement des exploitations pour l'irrigation et la fourniture d'intrants agricoles, du renforcement de l'institution de crédit agricole, des services de vulgarisation et autres moyens de soutien à l'agriculture; enfin, des fonds seraient alloués

pour la recherche et l'expérimentation agricoles. Le groupe cible visé par le projet cultive une superficie agricole moyenne de 1,22 ha et dispose d'un revenu moyen par personne de 64 dollars E.-U., contre une moyenne nationale de 410 dollars E.-U. Quelque 40 000 familles agricoles, soit 240 000 personnes, profiteraient directement de l'action projetée grâce à une augmentation de la production de blé, de fèves, de sorgho, de légumes, de trèfle, de dattes et d'agrumes, qui se traduirait par une plus-value annuelle nette de 10 millions de dollars E.-U. environ lorsque le projet aurait atteint son régime de croisière. Le revenu annuel net par habitant augmenterait ainsi en moyenne de 41 %. Le projet serait exécuté par des organismes existants. Le coût total du projet, estimé à 23,1 millions de dollars, serait financé par le FIDA (10,0 millions de dollars E.-U.); le Fonds de l'OPEP (8,2 millions de dollars E.-U.); le Gouvernement de la République démocratique du Soudan (3,9 millions de dollars E.-U.) et les bénéficiaires (1 million de dollars E.-U.) Il est proposé d'accorder le prêt à des conditions particulièrement favorables (documents EB 83/19/R.44 et Add.1 et Annexe).

6. Don d'assistance technique proposé

Développement de la capacité institutionnelle en matière de préparation de projets en Amérique centrale et au Panama

Prolongation du don d'assistance technique accordé à l'Unité régionale d'assistance technique (URAT) en vue du développement de la capacité institutionnelle en matière de préparation de projets en Amérique centrale et au Panama (300 000 dollars E.U.).

Le don relatif à la première phase de ce projet d'assistance technique a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 1980. Le don proposé servirait à financer la prolongation de ce projet de décembre 1983 à août 1985, pour permettre à l'URAT de continuer à coopérer avec les gouvernements des six pays d'Amérique centrale, y compris le Panama, et d'augmenter ainsi le flux de projets agricoles susceptibles de bénéficier d'un financement extérieur. Le projet commence à produire les résultats escomptés, qu'il s'agisse de la qualité des travaux ou du nombre de projets préparés. A l'issue de leur évaluation à mi-parcours de l'URAT, les organismes de financement et les pays intéressés ont vivement recommandé que le projet soit poursuivi pour une période supplémentaire (Document EB 83/19/R.45).

7. Activités prévues au titre des projets

Les documents EB 83/19/R.46 et Add.1, contenant des renseignements sur les activités prévues au titre des projets, est présenté au Conseil d'administration pour information.

8. Programme de travail et budget pour 1984

Conformément à la section 10 de l'Article 6 de l'Accord portant création du FIDA, le Président soumet au Conseil d'administration le budget proposé pour 1984, afin qu'il le transmette au Conseil des gouverneurs pour approbation. Le programme de travail pour 1984 est soumis au Conseil d'administration pour approbation. Les renseignements pertinents concernant le budget et le programme de travail figurent dans le document EB 83/19/R.47.

9. Principes et critères du FIDA en matière de prêts

Le Conseil d'administration a étudié cette question au cours de ses quatre dernières sessions. Ses recommandations sur ce sujet, figurant dans les documents GC 6/L.9 et GC 6/L.9/Add.1, ont été examinées par le Conseil des gouverneurs à sa sixième session. Le Conseil des gouverneurs a renvoyé la question au Conseil d'administration pour un examen plus poussé. En conséquence, à sa dix-huitième session, le Conseil d'administration a formulé diverses suggestions et a demandé au Président d'établir un document destiné à faire le point des discussions tenues jusqu'alors sur la question des conditions d'octroi des prêts du FIDA et à étudier les incidences que toute modification des conditions de prêt aurait sur la situation financière du FIDA. Le Conseil d'administration a également demandé que le document examine d'autres possibilités de renforcement de la situation financière du FIDA. Ces questions sont présentées dans le document EB 83/19/R.48.

10. Politique du FIDA en matière de taux de rétrocession des prêts

A sa dix-huitième session, le Conseil d'administration était saisi d'un document (EB 83/18/R.26) sur ce sujet. Il a décidé de renvoyer la poursuite de l'examen de la question à sa dix-neuvième session et a noté que le rapport serait modifié pour tenir compte des observations formulées au cours de sa dernière session. En conséquence, le document EB 83/19/R.49 contient des renseignements supplémentaires.

11. Examen des projets de développement rural intégré financés par le FIDA

A sa dix-huitième session, le Conseil d'administration a pris note d'un document (EB 83/18/R.25) qui contenait une étude comparative des projets de crédit rural. Ce document était la première étude comparative portant sur des projets financés par le FIDA. Une deuxième étude, fondée sur l'examen de 32 projets de développement rural intégré (DRI), est soumise pour examen au Conseil d'administration dans le document EB 83/19/R.50.

12. Projet d'ordre du jour provisoire de la septième session du Conseil des gouverneurs

Conformément au point 1 de l'Article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver l'ordre du jour provisoire de la septième session du Conseil des gouverneurs qui se tiendra du 6 au 9 décembre 1983; cet ordre du jour provisoire figure dans le document EB 83/19/R.51.

13. Sessions futures du Conseil d'administration

La vingtième session du Conseil d'administration se tiendra du 12 au 14 décembre 1983. Pour 1984, les sessions du Conseil sont prévues aux dates suivantes:

Vingt-et-unième session: 3 au 5 avril 1984

Vingt-deuxième session: 11 au 13 septembre 1984

Vingt-troisième session: 4 au 6 décembre 1984

14. Questions diverses

- a) Octroi de l'allocation pour frais d'étude au personnel non expatrié recruté sur le plan international. On trouvera dans le document EB 83/19/R.52 des renseignements généraux sur un problème posé par la pratique suivie en matière d'allocation pour frais d'étude dans le cadre des questions relatives au personnel, ainsi que des propositions en vue de résoudre la question.

